



Exercice de droit de visite et d'hebergement

Par **mimath**, le **16/06/2010** à **20:13**

Bonjour, j'ai eu un jugement qui a été délibéré le 30 avril 2010. Mon ex conjoint n'ayant pas exercé son droit de visite et d'hébergement du vendredi soir 19h au dimanche soir 19h un week-end sur 2 depuis 3 mois. Il exige d'exercer son droit d'hébergement et de visite pour le week-end du 25 au 27 juin 2010, mais il ne pourra pas chercher son fils vendredi soir, mais il exige que la mère paternelle viendra à sa place pour le prendre à 21h mais que mon fils n'a pas vu depuis 1 an et son père viendra le prendre le lendemain le samedi au matin. Je ne sais pas où va être mon fils du vendredi soir au samedi matin. Sachant qu'elle est en instance de divorce pour la 3ème fois et que sa maison est en vente n'ayant pas de nouvelle depuis ma séparation en avril 2009 le père de mon fils je ne sais pas où elle vit actuellement. Je ne sais pas quoi faire car mon fils est très perturbé de cette situation il n'a pas vu son père depuis plus de 3 mois et sa grand-mère depuis 1 an, sachant que son père exercera son droit de visite et d'hébergement pour les vacances scolaires pour le mois entier en juillet 2010. Je ne souhaite pas que son père le prenne pour pas perturber psychologiquement mon fils qui a 2 ans. Son père est instable n'a pas de logement fixe, vit chez des personnes au gré du temps, il ne paie pas de pension alimentaire depuis le 12 mai 2009 date de mon premier jugement. J'ai dû faire appel par un huissier de justice à mes frais, qui est alcoolique, qui est menaçant et agressif même par téléphone, quand il a mon fils je ne peux pas avoir des nouvelles par téléphone car il se met sur répondeur en filtrant mes appels ou quand j'ai mon fils il lui arrache le téléphone des mains de mon fils. Alors que je lui parle j'entends derrière moi crier maman et en pleurent qui est pour moi très dur à vivre et mon fils aussi, son père me fait espionner sur ma vie privée par des personnes dans ma région ou par internet. Je ne sais pas comment faire pour arrêter cette situation et pour la stabiliser de mon fils qui a 2 ans et qui est suivi par un psy pour enfant. Je ne sais pas comment expliquer à mon fils que son père ne vient pas le prendre et le voir car il n'a rien pour lui matériellement, financièrement (sachant qu'il n'a pas de loyer ni de facture personnelle à payer, ni de pension alimentaire alors qu'il touche les assédic...) ou le plus choquant pour moi qu'il oublie son week-end de

garde .
COMMENT FAIRE?
merci d'avance de m'aider pour moi et mon fils . CDT